

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Absents	1
Exclus	0
Date de convocation 02 mars 2023	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 03 mars 2023	Etaient absents excusés : Valérie FAVRE
DEL 20230309-016	Exclus : /
OBJET :	Procurations : Valérie FAVRE à Philippe HELF
Création d'une régie d'avances	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame le Maire rappelle aux élus le souhait de doter la collectivité d'une carte bleue, pour faciliter certaines transactions, notamment sur internet. Elle précise les étapes à respecter :

1. Sollicitation de l'autorisation du Comptable public sur le principe évoqué
2. Création d'une régie d'avances (par Décision du Maire)
3. Nomination d'un régisseur (par Décision du Maire)
4. Création d'un compte DFT (équivalent à un compte bancaire) avec demande de carte bancaire

Il appartient au conseil de statuer sur le montant maximum des dépenses autorisées et sur les postes de dépenses autorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à la majorité moins 5 abstentions** (Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Emmanuel SERRIER) :

- **D'AUTORISER** le principe de cette création de régie d'avance,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires,
- **DE LIMITER** les dépenses comme suit :
 - o Dépenses nécessitant un achat sur internet dans la limite de 2000 € par achat,
 - o Dépenses d'alimentation et de consommables ménagers
- **DE FIXER** la limite de l'avance à consentir au régisseur à 2000 €

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

